

## Chapitre I Caractérisation technique du service

Point 1 et 3	Secteur desservi, distributeurs et nombre d'abonnement
Point 2	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
Point 4	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
Point 5	Linéaire de collecte des eaux usées selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie
Point 6	Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
Point 7	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

## Chapitre II Tarification de l'assainissement et recettes du service

Point 8	Présentation des modalités de tarification du service
Point 9	Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès
Point 10	Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
Point 11	<i>Sans objet</i>

## Chapitre III Indicateurs de performance

Point 12	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
Point 13	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies
Point 14 et 15	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié
Point 16	Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière

## Chapitre IV Financement des investissements

Point 17, 18, 19	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux. Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts. Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.
Point 20	La présentation des projets à l'étude en 2008 en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service. Montant prévisionnel des travaux
Point 21	Présentation des programmes pluriannuels de travaux

## Chapitre V Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Point 22	Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée
----------	---

## Chapitre VI Evaluation des services publics d'assainissement dans une stratégie de développement durable

### 1 / Qualité de service à l'utilisateur

<b>Point 23</b>	Taux de réclamation
<b>Point 24</b>	Sans objet
<b>Point 25</b>	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

### 2 / Gestion financière et patrimoniale

<b>Point 26</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
<b>Point 27</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
<b>Point 28</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
<b>Point 29</b>	Les 63 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux

### 3 / Performance environnementale

<b>Point 30, 31, 32, 33</b>	<i>Points déjà traités précédemment</i>
<b>Point 34</b>	Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
<b>Point 35</b>	Sans objet
<b>Point 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43</b>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
<b>A /</b>	Éléments communs à tous les types de réseaux : <b>Points 36, 37, 38, 39, 40 et 41</b>
<b>B /</b>	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : <b>Point 42</b>
<b>C /</b>	Pour les secteurs unitaires ou mixtes : <b>Point 43</b>

## Annexe Volumes reçus dans les usines d'épuration



## SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Nombre d'habitants par commune intégrée ou raccordée au SIAAP

Département	Localité	Nb d'habitants
75	Paris	2 125 246
77	Seine-et-Marne	215 803
78	Yvelines	718 597
91	Essonne	876 633
92	Hauts-de-Seine	1 457 039
93	Seine-Saint-Denis	1 382 861
94	Val-de-Marne	1 270 609
95	Val-d'Oise	584 726
<b>Total</b>		<b>8 631 514</b>

### DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
75	Paris		VEOLIA / COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS	2 125 246
75	Paris		EAU ET FORCE / SOCIETE PARISIENNE DES EAUX	
<b>Somme 75</b>				<b>2 125 246</b>
77	Combs-la-Ville	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE SENART	22 953
77	Ozoir-la-Ferrière	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	8 966
77	Lesigny	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	7 647
77	Rossy en brie	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	19 693
77	Pontault combault	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	34 886
77	Brie-Comte-Robert		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	14 397
77	Chevy-Cossigny	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	3 615
77	Férolles-Attilly	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	1 032
77	Pontcarré	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	1 816
77	Servon	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	2 791
77	Champs-sur-Marne	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée et du Val Maubuée	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	25 551



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
77	Courtry	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	6 736
77	Pin	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAUX / SEINE-ET-MARNE	1 069
77	Brou-sur-Chantereine	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / SEINE-ET-MARNE	4 480
77	Chelles	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / SEINE-ET-MARNE	48 399
77	Vaires-sur-Marne	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / SEINE-ET-MARNE	11 772
<b>Somme 77</b>				<b>215 803</b>
78	Maisons-Laffitte	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi et Montesson	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	21 856
78	Houilles	Syndicat d'Assainissement de Houilles, Carrières-sur-Seine, Bezons et Chatou	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	29 634
78	Jouy-en-Josas	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	7 946
78	Loges-en-Josas	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	1 451
78	Mesnil-le-Roi	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi et Montesson	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	6 207
78	Sartrouville	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi et Montesson	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	50 219
78	Vélizy-Villacoublay	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	20 342
78	Viroflay	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / YVELINES	15 211
78	Magny-les-Hameaux	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR)	8 769
78	Sainte-Mesme	Syndicat Intercommunal de la Vallée supérieure de l'Orge	REGIE	866
78	Buc	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	5 764
78	Celle-Saint-Cloud	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Bougival	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	21 527

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
78	Guyancourt	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	25 079
78	Louveciennes	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye / Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Bougival	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	7 111
78	Marly-le-Roi	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	16 759
78	Montigny-le-Bretonneux	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	35 216
78	Toussus-le-Noble	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	659
78	Toussus-le-Noble	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / ADP / TOUSSUS LE NOBLE	
78	Trappes	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	28 812
78	Versailles	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	85 726
78	Viroflay	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	15 211
78	Voisins-le-Bretonneux	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	SUEZ / SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / YVELINES	12 153
78	Buc	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION DES EAUX / TRIEL-SUR-SEINE	5 764
78	Triel-sur-Seine	Syndicat intercommunal d'assainissement de la region de l'hautil	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION DES EAUX / BUC HAUT PRE	11 097
78	Chambourcy	Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	5 077
78	Bougival	Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	8 432
78	Carrières-sur-Seine	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Houilles, Carrière-sur-Seine, Bezou, Chatou	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	12 050
78	Chatou	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Houilles, Carrière-sur-Seine, Bezou, Chatou	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	28 588
78	Croissy-sur-Seine	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	9 835
78	Etang-la-Ville	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	4 496



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
78	Fourqueux	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	4 161
78	Mareil-Marly	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	3 180
78	Montesson	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi et Montesson	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	13 750
78	Pecq	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	16 318
78	Port-Marly	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	4 412
78	Saint-Germain-en-Laye	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	38 423
78	Vésinet	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	15 921
78	Châteaufort	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SUEZ / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	1 453
78	Chevreuse	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SUEZ / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	5 364
78	Choisel	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SUEZ / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	538
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SUEZ / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	7 651
78	Voisins-le-Bretonneux	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	SUEZ / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	12 153
78	Saint-Paul Saint-Rémy		SUEZ / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	1 254
78	Aigremont	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	873
78	Carrières-sous-Poissy	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	
78	Médan	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	1 393
78	Orgeval	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	4 801
78	Poissy	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	35 841
78	Villennes-sur-Seine	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SUEZ / CENTRE REGIONAL DES YVELINES	4 790



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
78	Achères		SUEZ/CENTRE REGIONAL DES YVELINES	18 942
78	Andresy	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SOCIETE DES EAUX DE FIN D'OISE	12 485
78	Chanteloup-les-Vignes	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SOCIETE DES EAUX DE FIN D'OISE	9 544
78	Maurecourt	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	SOCIETE DES EAUX DE FIN D'OISE	3 493
<b>Somme 78</b>				<b>718 597</b>
91	Breux-Jouy	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	1 259
91	Courson-Monteloup	Syndicat Intercommunal de la Remarde Aval	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	586
91	St-Maurice-Montcouronne	Syndicat Intercommunal de la Remarde Aval	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	1 360
91	Saint-Sulpice-de-Favières	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	315
91	Breuillet	Syndicat Intercommunal de l'Orge Aval	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	7 331
91	Saint-Yon	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	811
91	Vaugrigneuse	Syndicat Intercommunal de la Remarde Aval	VEOLIA/COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	1 084
91	Bièvres	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / ESSONNE	4 034
91	Igny	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / ESSONNE	9 381
91	Massy	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / ESSONNE	37 712
91	Verrières-le-Buisson	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / ESSONNE	15 923
91	Wissous	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	VEOLIA / COMPAGNIE GENERALE DES EAUX / ESSONNE	5 160
91	Roinville	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	SUEZ/SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE	888
91	Sermaise	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	SUEZ/SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE	1 471
91	Saint-Chéron	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	VEOLIA / SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / SAINT CHERON	
91	Dourdan	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	VEOLIA/SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / VALLEE SUPERIEURE DE L'ORGE	4 444
91	Villeconin	Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge	VEOLIA/SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / VALLEE SUPERIEURE DE L'ORGE	637
91	Ballainvilliers	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	2 749
91	Boullay-les-Troux	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	581
91	Bures-sur-Yvette	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	9 679



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Champlan	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	2 458
91	Chilly-Mazarin	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	17 737
91	Epinay-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	9 399
91	Gif-sur-Yvette	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	21 364
91	Gometz-le-Châtel	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	1 847
91	Longjumeau	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	19 957
91	Molières	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	1 654
91	Morangis	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	10 611
91	Nozay	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	4 275
91	Orsay	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	16 236
91	Palaiseau	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	
91	Saclay	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	2 883
91	Saint-Aubin	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	694
91	Saulx-les-Chartreux	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	4 952
91	Savigny-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	36 258
91	Les Ulis	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	25 785
91	Villebon-sur-Yvette	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	9 373

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Ville-du-Bois	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	5 901
91	Villejust	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	1 655
91	Villiers-le-Bâcle	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE	1 093
91	Arpajon	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	9 053
91	Athis-Mons	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	29 427
91	Ballainvilliers	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	2 749
91	Boissy-sous-Saint-Yon	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	3 566
91	Brétigny-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	21 650
91	Breuillet	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	7 331
91	Bruyères-le-Châtel	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	3 013
91	Egly	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	5 321
91	Epinay-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	9 399
91	Fleury-Mérogis	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	9 074
91	Grigny	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	24 512
91	Juvisy-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	11 937
91	Leuville-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	3 761
91	Linaz	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	4 970
91	Longpont-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	5 843
91	Marcoussis	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	7 226
91	Marolles-en-Hurepoix	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	4 669
91	Monthéry	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	5 676
91	Morsang-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	19 335
91	Norville		SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	3 944
91	Nozay	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval / Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	4 275
91	Ollainville	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	3 896

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Paray-Vieille-Poste	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	7 188
91	Plessis-Pâté	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	2 926
91	Ris-Orangis	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	24 612
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	32 125
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	8 227
91	Saint-Michel-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	20 375
91	Savigny-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	36 258
91	Ville-du-Bois	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	5 901
91	Villemoisson-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	6 878
91	Villiers-sur-Orge	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	3 753
91	Viry-Châtillon	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge aval	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL	30 257
91	Boussy-Saint-Antoine		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	6 352
91	Brunoy		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	23 617
91	Crosne		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	8 154
91	Draveil		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	28 093
91	Epinay-sous-Sénart		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	12 797
91	Montgeron		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	21 905
91	Quincy-sous-Sénart		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	7 426
91	Saclay		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	2 883
91	Varenes-Jarcy		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	1 907
91	Vauhallan		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	2 058
91	Vigneux-sur-Seine		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	25 652
91	Yerres		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	27 455
91	Mauchamps		SYNDICAT DE MAUCHAMPS / TORFOU ET CHAUFFOUR	273
91	Souzy-la-Briche		SYNDICAT DE MAUCHAMPS / TORFOU ET CHAUFFOUR	432
<b>Somme 91</b>				<b>876 633</b>
92	Asnières-sur-Seine		EAU ET FORCE	75 837
92	Bois-Colombes		EAU ET FORCE	23 885
92	Colombes		EAU ET FORCE	76 757
92	Courbevoie		EAU ET FORCE	69 694
92	Garches		EAU ET FORCE	18 036
92	Garenne-Colombes		EAU ET FORCE	24 067

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
92	Gennevilliers		EAU ET FORCE	42 513
92	Nanterre		EAU ET FORCE	84 281
92	Puteaux		EAU ET FORCE	40 780
92	Rueil-Malmaison		EAU ET FORCE	73 469
92	Saint-Cloud		EAU ET FORCE	28 157
92	Suresnes		EAU ET FORCE	39 706
92	Villeneuve-la-Garenne		EAU ET FORCE	22 349
92	Antony		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	59 855
92	Bagneux		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	37 252
92	Boulogne-Billancourt		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	106 367
92	Bourg-la-Reine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	18 251
92	Châtenay-Malabry		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	30 621
92	Châtillon		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	28 622
92	Chaville		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	17 966
92	Clamart		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	48 572
92	Clichy		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	50 179
92	Fontenay-aux-Roses		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	23 537
92	Issy-les-Moulineaux		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	52 647
92	Levallois-Perret		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	54 701
92	Malakoff		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	29 402
92	Meudon		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	43 663
92	Montrouge		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	37 733
92	Neuilly-sur-Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	59 848
92	Plessis-Robinson		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	21 618
92	Sceaux		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	19 494
92	Sèvres		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	22 534
92	Vanves		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	25 414
92	Marnes-la-Coquette		SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / HAUTS-DE-SEINE	1 519
92	Saint-Cloud		SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / HAUTS-DE-SEINE	28 157
92	Vaucresson		SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / HAUTS-DE-SEINE	8 141
92	Ville-d'Avray		SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD / HAUTS-DE-SEINE	11 415
<b>Somme 92</b>				<b>1 457 039</b>

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
93	Aubervilliers		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	63 136
93	Aulnay-sous-Bois		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	80 021
93	Bagnolet		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	32 511
93	Bobigny		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	44 079
93	Bondy		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	46 826
93	Bourget		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	12 110
93	Clichy-sous-Bois		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	28 288
93	Coubron		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	4 612
93	Courneuve		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	35 310
93	Drancy		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	62 263
93	Dugny		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	8 641
93	Epinay-sur-Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	46 409
93	Gagny		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	36 715
93	Gournay-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	5 925
93	Ile-Saint-Denis		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	6 810
93	Lilas		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	20 226
93	Livry-Gargan		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	37 288
93	Montfermeil		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	24 121
93	Montreuil		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	90 674
93	Neuilly-Plaisance		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	18 236
93	Neuilly-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	32 754
93	Noisy-le-Grand		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	58 217
93	Noisy-le-Sec		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	37 312
93	Pantin		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	49 919
93	Pavillons-sous-Bois		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	18 420
93	Pierrefitte-sur-Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	25 816
93	Pré-Saint-Gervais		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	16 377
93	Raincy		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	12 961
93	Romainville		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	23 779
93	Rosny-sous-Bois		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	39 105
93	Saint-Denis		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	85 832
93	Saint-Ouen		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	39 722
93	Sevran		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	47 063
93	Stains		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	32 839

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
93	Vaujours		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	5 570
93	Villemomble		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	26 995
93	Villetaneuse		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	11 376
93	Blanc-Mesnil		SAUR	46 936
93	Tremblay-en-France		REGIE	
93	Tremblay-en-France		SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / SEINE-SAINT-DENIS	33 885
93	Villepinte		SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / SEINE-SAINT-DENIS	33 782
<b>Somme 93</b>				<b>1 382 861</b>
94	Ablon sur Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	4 867
94	Alfortville		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	36 232
94	Arcueil		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	18 061
94	Bry-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	15 000
94	Cachan		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	24 838
94	Champigny-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	74 237
94	Charenton-le-Pont		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	26 532
94	Chennevières-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	17 837
94	Chevilly-Larue		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	18 149
94	Choisy-le-Roi		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	34 336
94	Fontenay-sous-Bois		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	50 921
94	Fresnes		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	25 213
94	Gentilly		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	16 118
94	L'häy-les-Roses		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	-
94	Ivry-sur-Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	50 972
94	Joinville-le-Pont		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	17 117
94	Kremlin-Bicêtre		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	23 724
94	Maisons-Alfort		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	51 103
94	Nogent-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	28 191
94	Orly		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	20 470
94	Perreux-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	30 080
94	Rungis		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	5 424
94	Saint-Mandé		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	19 697
94	Saint-Maur-des-Fossés		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	73 069
94	Saint-Maurice		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	12 748

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
94	Thiais		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	28 232
94	Villejuif		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	47 384
94	Villeneuve-le-Roi		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	18 292
94	Villiers-sur-Marne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	26 632
94	Vincennes		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	43 595
94	Vitry-sur-Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / BANLIEUE 92/93/94	78 908
94	Saint-Maur-des-Fossés		RÉGIE	73 069
94	Plessis-Tréville		SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU/VAL-DE-MARNE	16 656
94	Queue-en-Brie		SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU/VAL-DE-MARNE	10 852
94	Boissy-Saint-Léger		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	15 289
94	Bonneuil-sur-Marne		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	15 889
94	Créteil		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	82 154
94	Limeil-Brévannes		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	17 529
94	Mandres-les-Roses		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	4 117
94	Marolles-en-Brie		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	5 191
94	Noiseau		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	3 971
94	Ormesson-sur-Marne		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	9 793
94	Périgny		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	2 020
94	Santeny		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	3 140
94	Sucy-en-Brie		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	24 812
94	Valenton		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	11 426
94	Villecresnes		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	8 361
94	Villeneuve-Saint-Georges		SUEZ / LYONNAISE DES EAUX / CENTRE REGIONAL ILE-DE-FRANCE SUD	28 361
<b>Somme 94</b>				<b>1 270 609</b>
95	Andilly		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	2 013
95	Argenteuil		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	93 961
95	Beauchamp		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	8 986
95	Bessancourt		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	6 999
95	Bezons		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	26 263
95	Cormeilles-en-Parisis		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	19 643
95	Deuil-la-Barre		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	20 160
95	Eaubonne		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	22 882

...



## ... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'ABONNEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
95	Enghien-les-Bains		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	10 368
95	Ermont		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	27 494
95	Franconville		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	33 497
95	Frette-sur-Seine		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	4 378
95	Groslay		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	7 385
95	Herblay		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	23 083
95	Margency		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	2 587
95	Montigny-lès-Cormeilles		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	17 183
95	Montlignon		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	2 427
95	Montmagny		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	13 090
95	Montmorency		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	20 599
95	Pierrelaye		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	6 923
95	Plessis-Bouchard		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	7 006
95	Saint-Gratien		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	19 226
95	Saint-Leu-la-Forêt		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	15 127
95	Saint-Prix		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	6 767
95	Sannois		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	25 349
95	Sarcelles		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	57 871
95	Soisy-sous-Montmorency		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	16 802
95	Taverny		VEOLIA / CIE GENERALE DES EAUX / VAL-D'OISE	25 909
95	Garges-lès-Gonesse		SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / VAL-D'OISE	40 058
95	Boisemont	Syndicat Intercommunal D'assainissement de la Region de l'Hautil	SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU / BOISEMONT	690
<b>Somme 95</b>				<b>584 726</b>



# ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ouvrages	Type <sup>(1)</sup>	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements <sup>(2)</sup>
Bièvre	EP	Ø 2000 / 2 300	3 597	80
Pajeaud	EU	Ø 2 500	2 588	290
Emissaire général	U	Ø 3 000	29 617	437
Collecteur du Nord	U	Ø 380/300	4 567	104
PDSO	U	Ø 1 600	3 254	106
GDSO	U	Ø 2 000	3 758	112
RN6	U	Ø 1 500/900	5 180	
DSEA				2 010
DEA				500
<b>Total</b>				<b>3 639</b>

<sup>(1)</sup> EP : eaux pluviales  
EU : eaux usées  
U : unitaire

<sup>(2)</sup> Le nombre de branchements correspond au nombre de foyers raccordés.

Le SIAAP créé en 1970 a hérité des réseaux à caractère interdépartemental du département de la Seine. A l'origine l'organisation de l'assainissement ne privilégiait pas des ouvrages uniquement pour le transport des eaux usées. Ainsi certains réseaux assuraient la collecte. C'est pourquoi aujourd'hui il existe de nombreux branchements sur nos ouvrages. De plus sur certains secteurs, il n'existe pas de réseaux de collecte communaux. Le SIAAP autorise donc la création de branchements sur ses réseaux.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présupposer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu même si certains d'entre eux ne sont plus en service actuellement.



# NOMBRE D'ARRÊTÉS D'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT DÉLIVRÉS

Département	Nombre d'arrêtés délivrés en 2008	Total au 31 décembre 2008
75	228	1 213
77	0	0
78	5	33
91	33	83
92	52	108
93	8	61
94	28	110
95	0	3
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>1 611</b>



# LINÉAIRE DE COLLECTE DES EAUX USÉES SELON LEUR TYPOLOGIE ET IDENTIFICATION DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX EXCÉDENTAIRES DE TEMPS DE PLUIE

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux unitaire (Km)	213,5	43	65,4	49,2
Réseaux EP (Km)	6	18,5	31,6	3,4
Réseaux total (Km)	219,5	61,5	97	52,6 <sup>(3)</sup>
Bassins de stockage <sup>(1)</sup>	1	2	4	2
Tunnels de stockage <sup>(2)</sup>	5	-	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

<sup>(1)</sup> bassins de stockage SIAAP gérés par :

- les départements : DEA93 : La Plaine (165 000 m<sup>3</sup>), Brouillard (145 000 m<sup>3</sup>) - DSEA94 : Bassin des Cormailles (55 000 m<sup>3</sup>), L'Hajj-les-Roses (75 000 m<sup>3</sup>), Arcueil (24 000 m<sup>3</sup>), Vitry-sur-Seine (55 000 m<sup>3</sup>) - SAP75 : Blanqui (17 000 m<sup>3</sup>) et Buffon (2 000 m<sup>3</sup>).  
- le SIAAP : Antony (115 000 m<sup>3</sup>)

<sup>(2)</sup> tunnels de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (34 000 m<sup>3</sup>), Liaison Cachan-Charenton 1 (60 000 m<sup>3</sup>), Liaison Cachan-Charenton 2 (50 000 m<sup>3</sup>), Clichy La Briche (25 000 m<sup>3</sup>) et Intercepteur Blagis Cachan (25 000 m<sup>3</sup>).

<sup>(3)</sup> réseaux à caractère interdépartementaux (propriété SIAAP ou mis à disposition).



# IDENTIFICATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, CAPACITÉ D'ÉPURATION ET PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de / n° département )	Débit de référence (au sens de la DERU et l'arrêté du 22 juin 2007)	Capacité nominale (1eq hab = 60 g DBO5/j)	Acte réglementaire autorisant le rejet
<b>Seine aval</b>	Achères, et Saint-Germain-en-Laye (78 et 95)	2 300 000 m <sup>3</sup> /j	7 500 000 eq hab	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du Val d'Oise N°B08-000041 du 15/02/2008
<b>Seine amont</b>	Valenton (94)	600 000 m <sup>3</sup> /j (aujourd'hui) puis 800 000 m <sup>3</sup> /j (après travaux au 31/07/2010)	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n°2008/4518 bis du 05/11/2008
<b>Seine centre</b>	Colombes (92)	240 000 m <sup>3</sup> /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n°95 040 du 12/06/1995 (en cours de conformité avec l'arrêté du 22 juin 2007)
<b>Seine Grésillons</b>	Triel-sur-Seine (78)	155 600 m <sup>3</sup> /j	372 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines N° 07-054/DDD du 05/04/2007
<b>Marne aval</b>	Noisy-le-Grand (93)	30 000 m <sup>3</sup> /j (aujourd'hui) puis 100 000 m <sup>3</sup> /j (après travaux au 31/12/2009)	133 888 eq hab 55 000 eq hab (arrondi après travaux)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne N° 08-0273 du 29/01/2008



# PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

## > Seine aval

### Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (2 300 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réhibitoire en concentration
MES	35 mg/l	90 %	70 mg/l
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	250 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	17,5 mg/l	56 %	30 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	12 mg/l	66 %	20 mg/l
Pt	1 mg/l	80 %	2,5 mg/l

### Normes de rejet annuelles au débit de référence (2 300 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	
NTK	15 mg/l	60 %	
Ngl	35 mg/l	25 %	
Pt	1 mg/l	80 %	



# PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS *(suite)*

*(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)*

## > Seine amont *(selon arrêté en vigueur actuel)*

### A) NORMES ACTUELLES *(en phase travaux jusqu'au 31/07/2010)*

#### Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
MES	30 mg/l	91 %
DBO <sub>5</sub>	15 mg/l	93 %
DCO	90 mg/l	84 %
N-NH <sub>4</sub>	7 mg/l	-
NTK	10 mg/l	80 %

#### Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
Pt	1 mg/l	80 %

### B) NORMES APRÈS TRAVAUX *(à partir du 31/07/2010)*

#### Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95 %	50 mg/l
DBO <sub>5</sub>	15 mg/l	94 %	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89 %	130 mg/l
N-NH <sub>4</sub>	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK	7 mg/l	88 %	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70 %	20 mg/l

#### Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (800 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92 %	60 mg/l
DBO <sub>5</sub>	20 mg/l	93 %	40 mg/l
DCO	90 mg/l	89 %	180 mg/l
N-NH <sub>4</sub>	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK	7 mg/l	80 %	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70 %	20 mg/l

#### Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (800 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %



# PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

> **Seine centre** (selon arrêté en vigueur actuel : n° 95 040 du 12/06/1995)

**Normes de rejet 2h et 24h temps sec jusqu'au débit de 240 000 m<sup>3</sup>/j  
(et ≤ 22 000 m<sup>3</sup>/2h et ≤ 3,06 m<sup>3</sup>/s)**

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	20 mg/l	15 mg/l
DBO5	20 mg/l	15 mg/l
DCO	80 mg/l	50 mg/l
NTK	5 mg/l	5 mg/l
Ngl	25 mg/l	20 mg/l
Pt	1 mg/l	1 mg/l

**Normes de rejet 2h et 24h temps de pluie jusqu'au débit de 404 800 m<sup>3</sup>/j  
(et ≤ 61 200 m<sup>3</sup>/2h et ≤ 8,5 m<sup>3</sup>/s)**

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	30 mg/l	21 mg/l
DBO5	40 mg/l	24 mg/l
DCO	120 mg/l	74 mg/l
NTK (01/10 au 30/04)	50 mg/l	26 mg/l
NTK (01/05 au 30/09)	15 mg/l	8 mg/l
Pt	2 mg/l	1,30 mg/l

**Normes de rejet annuelles au débit de référence (240 000 m<sup>3</sup>/j)  
selon arrêté du 22 juin 2007 applicable de fait.**

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
Ngl	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %



# PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

## > Seine Grésillons

### Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (155 600 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	90 %	75 mg/l
DBO5	15 mg/l	89 %	50 mg/l
DCO	70 mg/l	80 %	140 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	7 mg/l	80 %	10 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	3 mg/l	90 %	5 mg/l
Ngl	10 mg/l	60 %	20 mg/l
Pt	1 mg/l	80 %	2,5 mg/l

### Normes de rejet annuelles au débit de référence (155 600 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NTK	5 mg/l	85 %
Ngl	< 10 mg/l	70 %
Pt	< 1 mg/l	85 %



# PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS *(suite)*

*(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)*

## > Marne aval

### A) NORMES ACTUELLES (en phase travaux jusqu'au 31/12/2009)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	35 mg/l	90 %	85 mg/l
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	250 mg/l

### B) NORMES APRES TRAVAUX (à partir du 31/12/2009) : Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 75 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	15 mg/l	97 %	40 mg/l
DBO5	15 mg/l	95 %	30 mg/l
DCO	70 mg/l	92 %	140 mg/l
N-NH4 (T effluent 12 à 18°C)	5 mg/l	90 %	8 mg/l
N-NH4 (T effluent ≥ 18°C)	2 mg/l	95 %	5 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	8 mg/l	90 %	11 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	5 mg/l	90 %	8 mg/l
NgI (T effluent 12 à 18°C)	15 mg/l	75 %	20 mg/l
NgI (T effluent ≥ 18°C)	10 mg/l	75 %	20 mg/l
Pt	1 mg/l	90 %	2 mg/l

### Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (100 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	25 mg/l	94 %	65 mg/l
DBO5	25 mg/l	90 %	50 mg/l
DCO	75 mg/l	90 %	150 mg/l
N-NH4	6 mg/l	85 %	9 mg/l
NTK	10 mg/l	80 %	20 mg/l
NgI	20 mg/l	70 %	25 mg/l
Pt	1 mg/l	80 %	2,5 mg/l

### Normes de rejet annuelles au débit de référence (100 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NTK	7 mg/l	85 %
NgI	10 mg/l	80 %
Pt	< 1 mg/l	85 %



# QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Boues évacuées des usines entre le 1/1 et le 31/12 (tMS)\*

Seine aval	73 316
Seine amont	32 404
Seine centre	23 462
Seine Grésillons	9 286
Marne aval	2 307
<b>Total</b>	<b>140 775</b>

\* (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées



# PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE

- **Fac-similé délibération CA pour la redevance transport et épuration appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP**

Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibéré, le 19 décembre 2007  
(2007-360-3)**

**Direction de l'administration et des  
moyens**

Fixation du taux de la redevance  
interdépartementale d'assainissement  
pour 2008

**C2007/479D**

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2000-122 en date du 26 septembre 2000, par lequel M. le Président présente les intentions du Syndicat en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 03 décembre 2007 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2008,

**DELIBERE**

**Article 1 :** Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement perçue dans le ressort du Syndicat, constitué par les territoires de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2008 à 0,6508 € (hors taxes) par mètre cube.

**Article 2 :** Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant la délibération n°2004-301 du 15 décembre 2004.

**Article 3 :** La redevance interdépartementale d'assainissement sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

**Article 4 :** La facturation et le recouvrement de la redevance interdépartementale d'assainissement seront confiés aux organismes déjà chargés du recouvrement des redevances pour consommation d'eau.

**Article 5 :** Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement sera inscrit en recette au compte 7061 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2008.

**Le Président**  
**Maurice OUZOU LIAS**

**DELIBERATION RECTIFIE  
A LA PREFECTURE  
LE 20 DEC. 2007**

**PUBLIÉ Le  
21 DEC. 2007**

**PREFECTURE DE PARIS  
Reçu le 20 DEC. 2007  
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES**



# PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE

## > Fac-similé délibération CA pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP

La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Direction de l'administration et des  
moyens**

Fixation du taux de la redevance  
interdépartementale d'assainissement  
(part épuration) pour 2008

**C2007/479D**

**Délibéré, le 19 décembre 2007  
(2007-360-2)**

**DELIBERATION RECUE  
A LA PREFECTURE  
LE 20 DEC. 2007**

**PUBLIÉ Le  
21 DEC. 2007**

**PRÉFECTURE DE PARIS**  
Reçu le 20 DEC. 2007  
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions particulières passées avec des syndicats ou communes du département de la Seine et Marne,

Vu la convention passée entre le SIAAP et le département des Yvelines le 10 avril 1984 et les avenants conclus entre le SIAAP, le département et les différentes communes des Yvelines, prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département du Val d'Oise et les différentes communes du Val d'Oise en 1993 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département de l'Essonne et les différents syndicats et communes de l'Essonne en 1994 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu le rapport de présentation en date du 03 décembre 2007 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) pour les réseaux à caractère séparatif et pour 2008,

**DELIBERE**

**Article 1 :** Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) perçue dans le ressort des communes et syndicats intercommunaux des départements des Yvelines, de la Seine et Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise qui sont tributaires des ouvrages d'épuration interdépartementaux, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2008 à 0,3889 € (hors taxes) par mètre cube.

**Article 2 :** Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant la délibération n°2004-301 du 15 décembre 2004.



# PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE

- Fac-similé délibération CA pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP (suite)

**Article 3 :** La redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau, non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

**Article 4 :** Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera inscrit en recette au compte 7061 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2008.

Le Président

Maurice OUZOULIAS





# PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS

## > La facture d'eau à Paris intra-muros

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Part en %	Coût pour 120 M <sup>3</sup> *
<b>Rémunération service public de l'eau</b>			141,92 €
Part « fourniture d'eau » - Eau de Paris, compagnie des Eaux de Paris, Eau et Force	0,9927 €		119,12 €
Part « communale » - Service de l'Eau	0,0300 €		3,60 €
Abonnement compteur			19,20 €
Sous-total 1	1,0227 €	38,88 %	
<b>Rémunération du service public d'assainissement</b>			107,98 €
Part « collecte » Ville de Paris - SAP	0,2490 €		29,98 €
Part « Transport - Epuration SIAAP »	0,6508 €		78,10 €
Sous-total 2	0,8998 €	34,20 %	
<b>Taxes et redevances</b>			84,98 €
AESN - Redevance « Pollution »	0,3684 €		44,21 €
AESN - Redevance « Modernisation réseau de collecte »	0,2770 €		33,24 €
AESN - Redevance « Prélèvement milieu naturel »	0,0554 €		6,65 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0074 €		0,89 €
Sous-total 3	0,7082 €	26,92 %	
<b>Total HT par m<sup>3</sup></b>	<b>2,6307 €</b>	<b>100 %</b>	<b>334,88 €</b>
TVA à 5,5 %	0,1447 €		17,36 €
<b>Total TTC par m<sup>3</sup></b>	<b>2,7754 €</b>		<b>352,25 €</b>

\* Référence INSEE.



# PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS (suite)

## > Un exemple de facture d'eau dans les Hauts-de-Seine

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Part en %	Coût pour 120 M <sup>3</sup> *
<b>Rémunération service public de l'eau</b>			177,12 €
Part « fourniture d'eau » - Eau et Force	1,2430 €		149,16 €
Part « communale » - Service de l'Eau	0,0730 €		8,76 €
Abonnement compteur			19,20 €
Sous-total 1	1,3160 €	38,66 %	
<b>Rémunération du service public d'assainissement</b>			171,79 €
Part « collecte » Eau et force	0,2093 €		25,12 €
Part « collecte » Communale	0,0720 €		8,64 €
Part « collecte » Département	0,1393 €		16,72 €
Part « collecte » SEVESC	0,3602 €		43,22 €
Part « Transport - Epuration SIAAP »	0,6508 €		78,10 €
Sous-total 2	1,4316 €	42,05 %	
<b>Taxes et redevances</b>			78,82 €
AESN - Redevance « Pollution »	0,3684 €		44,21 €
AESN - Redevance « Modernisation réseau de collecte »	0,2770 €		33,24 €
AESN - Redevance « Prélèvement milieu naturel »	0,0040 €		0,48 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0074 €		0,89 €
Sous-total 3	0,6568 €	12,29 %	
<b>Total HT par m<sup>3</sup></b>	<b>3,4044 €</b>	<b>100 %</b>	<b>427,73 €</b>
TVA à 5,5 %	0,1872 €		22,47 €
<b>Total TTC par m<sup>3</sup></b>	<b>3,5916 €</b>		<b>450,20 €</b>

\* Référence INSEE.



# PRÉSENTATION DES RECETTES D'EXPLOITATION LIÉES À LA FACTURATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AUX ABONNÉS

en millions d'Euros

Article	Libellé article	Prévisionnel 2008 (Crédits votés à la DM2 2008)	Réalisé 2008
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>	<b>347,03</b>	<b>363,18</b>
70611-0	Redevance d'assainissement : Paris	129,23	104,21
70611-1	Redevance d'assainissement : Petite Couronne	166,20	190,64
70611-2	Redevance d'assainissement : Essonne	17,36	17,44
70611-3	Redevance d'assainissement : Val d'Oise	11,28	11,38
70611-4	Redevance d'assainissement : Yvelines	14,18	29,20
70611-5	Redevance d'assainissement : Seine et Marne	3,97	5,40
70611-6	Redevance d'assainissement : Industriels	4,80	4,90
<b>708</b>	<b>Produits des activités annexes : prestations annexes facturées à des tiers</b>	<b>0,02</b>	<b>0,01</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation : Primes pour épuration et prime AQUEX</b>	<b>78,29</b>	<b>79,04</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante : remboursement des dépenses EDF par l'exploitant de Valenton et revenus des immeubles non affectés à l'exploitation</b>	<b>2,73</b>	<b>2,51</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels : principalement la reprise en section de fonctionnement des subventions d'équipement reçues</b>	<b>87,50</b>	<b>89,04</b>



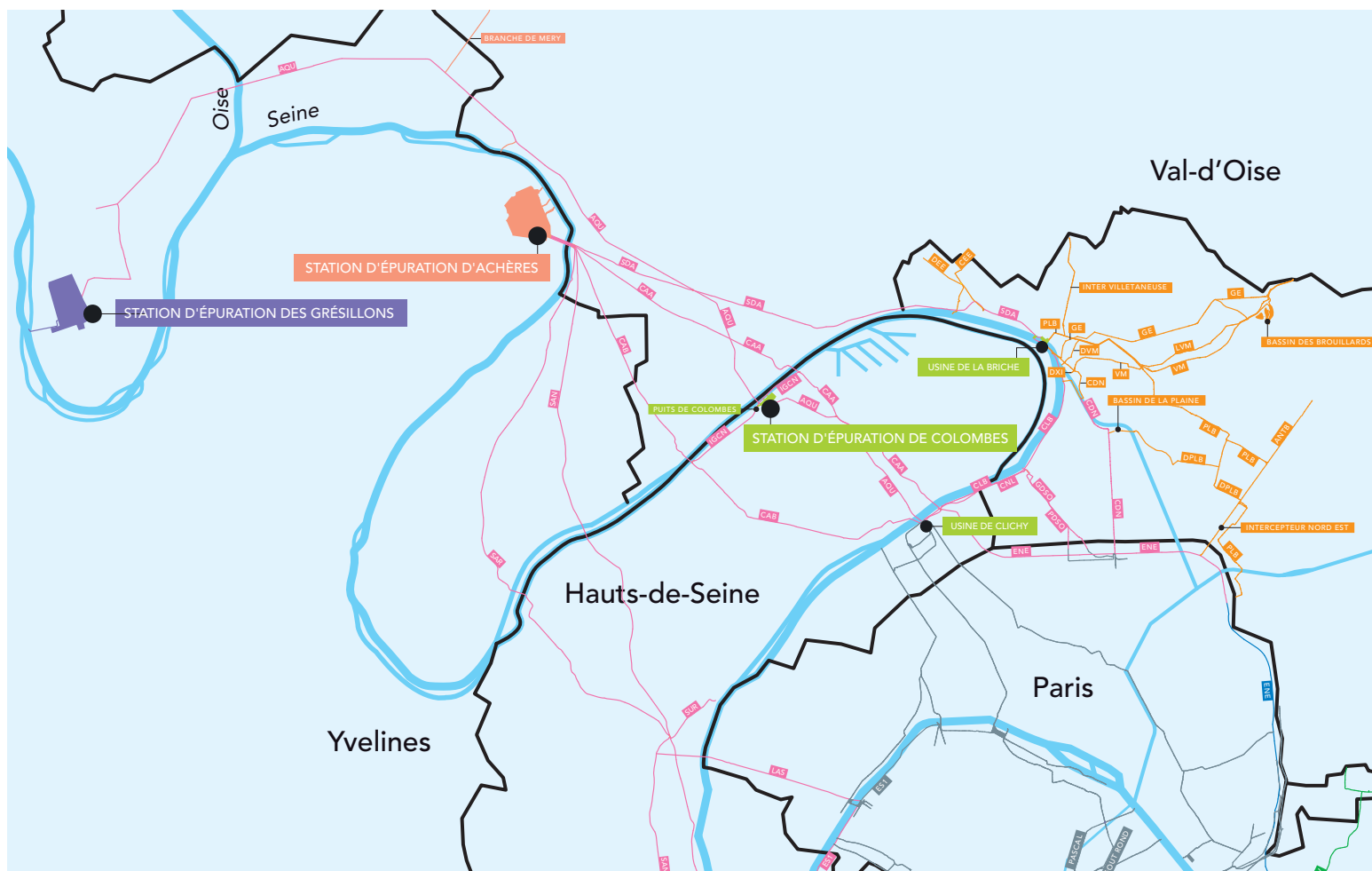
# INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES



\*SERO, Seine et Réseau Ouest, SERE, Seine et Réseau Est, SAV Seine aval, SAM Seine amont, SEC Seine centre, SAP 75 Service de l'Assainissement de Paris, DEA 93 Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93, DSEA 94 Direction des Services de l'Eau & de l'Assainissement du Val-de-Marne, SEG Seine Grésillons.



## INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES - Nord-ouest de Paris





## INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES - *Sud-est de Paris*





## INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est estimée à 100 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d'informations structurelles sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
- Le SIAAP dispose d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- Le SIAAP localise et réalise la description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
- Le SIAAP dénombre les branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
- Le SIAAP localise et identifie les interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)
- Le SIAAP dispose d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)
- Le SIAAP met en œuvre un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement



# CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES

Le SIAAP a engagé une démarche globale de reconnaissance et de diagnostic des branchements qui s'inscrit dans son programme pluriannuel d'investissement visant à approfondir la connaissance patrimoniale des ouvrages.

Un recensement des 3 639 branchements particuliers, essentiellement domestiques est engagé sur tout le réseau, le détail est présenté au point 2. Ces données apportent des informations importantes sur l'état patrimonial des réseaux mais également consolident la connaissance qualitative et quantitative.



# CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DU DÉCRET 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIÉ

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m <sup>3</sup> /s)	DCO (%)	Ptot (%)	NTK (%)	NGL (%)
2008	276	90	2 376 000	89	84	84	41

La directive « DERU » n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

**DCO** : Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d'origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est donnée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

**Ptot** : Les matières phosphorées sont d'origine humaine ou bien issues de l'usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l'élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

#### Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK.

L'élimination de l'azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L'élimination de l'azote sur l'usine d'épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d'oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

#### Mesure du NGL (azote global)

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée.

L'élimination du NGL signifie non seulement que l'urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification).

L'élimination des nitrates des eaux usées sur l'usine d'épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l'estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70 % pour le paramètre NGL (azote global) et 80 % pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 22 juin 2007)

Usine Seine aval : valeur pour NGL (29 %), valeur pour Pt (86 %)  
 Usine Seine amont : valeur pour NGL (63 %), valeur pour Pt (85 %)  
 Usine Seine centre : valeur pour NGL (74 %), valeur pour Pt (92 %)  
 Usine Seine Grésillons : valeur pour NGL (83 %), valeur pour Pt (90 %)  
 Usine Marne aval : valeur pour NGL (34 %), valeur pour Pt (36 %)



# BILAN ANNUEL QUANTITATIF DE LA PRODUCTION ET DE L'EVACUATION DES BOUES PAR USINE ET PAR FILIERE

	Nature des boues produites tMS*	Evacuation tMS*	Epandage tMS*	Compost tMS*	Pyrolyse tMS*	Cimenterie tMS*	Incinération tMS*	Séchage ext. tMS*	CET tMS*
Seine aval	Boues déshydratées	63 910	63 578	48 861	14 717				
	Boues de clarifloculation	9 738	9 738		5 161			4 577	
	<b>Total</b>	<b>73 648</b>	<b>73 316</b>	<b>48 861</b>	<b>19 878</b>			<b>4 577</b>	
Seine amont	Boues déshydratées	2 441	2 441	1 761	648			32	
	Boues séchées	29 963	29 963	2 020	12 890	5 458	9 595		
	<b>Total</b>	<b>32 404</b>	<b>32 404</b>	<b>3 781</b>	<b>13 538</b>	<b>5 458</b>	<b>9 595</b>	<b>32</b>	
Marne aval	<b>Boues déshydratées</b>	<b>2 307</b>	<b>2 307</b>		<b>12</b>		<b>2 295</b>		
Seine centre	<b>Boues déshydratées</b>	<b>23 225</b>	<b>23 462</b>		<b>1 522</b>		<b>21 940</b>		
Seine Grésillons	Boues déshydratées	7 425	7 425		7 425				
	Boues séchées	1 861	1 861		1 861				
	<b>Total</b>	<b>9 286</b>	<b>9 286</b>		<b>9 286</b>				
Total SIAAP	Boues déshydratées	99 308	99 214	50 622	24 325		24 235	32	
	Boues de clarifloculation	9 738	9 738		5 161			4 577	
	Boues séchées	31 824	31 824	2 020	14 751	5 458	9 595		
	<b>Total</b>	<b>140 870</b>	<b>140 775</b>	<b>52 642</b>	<b>44 237</b>	<b>5 458</b>	<b>9 595</b>	<b>24 235</b>	<b>4 609</b>

\*tMS : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées



MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE ; MONTANTS DES SUBVENTIONS DE COLLECTIVITÉS OU D'ORGANISMES PUBLICS ET DE CONTRIBUTIONS DU BUDGET GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX. ENCOURS DE LA DETTE ET MONTANT DES ANNUITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE, EN IDENTIFIANT REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET INTÉRÊTS. MONTANTS DES AMORTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LA COLLECTIVITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE

en millions d'Euros

	Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 (1)	Annuités		Emprunts encaissés en 2008 (3)	Encours de la dette le 31 décembre 2008 (1-2+3)
		Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (2)		
Prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	217,26	0	22,3	13,04	208
Prêts à taux fixes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	5,43	0,19	3,8	0	1,63
<b>1) Emprunts auprès d'organismes de droit public (1)</b>	<b>222,69</b>	<b>0,19</b>	<b>26,1</b>	<b>13,04</b>	<b>209,63</b>
<b>2) Emprunts auprès d'organismes de droit privé (2)</b>	<b>325,68</b>	<b>11,8</b>	<b>80,46</b>	<b>0</b>	<b>245,22</b>
<b>A) Emprunts amortissables (1+2)</b>	<b>548,37</b>	<b>11,99</b>	<b>106,56</b>	<b>13,04</b>	<b>454,85</b>

Montant de la dette (en millions d'euros)	Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Encours de la dette au 31 décembre 2008
Emprunts amortissables	548,37	454,85
Emprunts revolving	34,21	29,68
<b>Total</b>	<b>582,58</b>	<b>484,53</b>



En 2008, le SIAAP a poursuivi la réalisation de certaines opérations prévues au Contrat de Bassin 1999-2007, comme la refonte de l'usine Marne aval ou leTIMA. D'autres opérations relatives au nouveau Contrat de Bassin ont débuté : programmes de mises aux normes à Seine amont et Seine aval, Seine Grésillons II, Seine Morée. Au total, le SIAAP a investi à hauteur de 307,16 M€ en 2008 pour le développement de ses ouvrages d'assainissement ainsi que pour l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels. Le montant total des autorisations de programme ouvertes s'élève à 3,91 milliards d'euros.

## LES SITES DE DÉPOLLUTION

Site	Travaux réalisés	en millions d'euros
Seine aval	Réalisation de l'unité de traitement des pollutions azotées	4,02
	Refonte Seine aval	1,61
	Mise en conformité de Seine aval avec les normes européennes	30,60
	Passage en 2 x 8 de l'unité de clariflocculation	4,80
	Rénovation électrique de l'unité Achères III	3,13
Seine Grésillons	Construction de la station - tranche I	2,97
	Construction de la station - tranche II	39,38
Seine amont	Extension Valenton 2	2,46
	Valorisation énergétique des boues à Seine amont	3,87
	Mise en conformité de Valenton 1 avec les normes européennes	16,61
	Travaux sur l'unité de compression à Valenton	1,42
Seine centre	Refonte des automatismes de l'usine	3,39
Marne aval	Refonte STEP	61,62
Seine Morée	Construction de l'usine d'épuration Seine Morée	6,19

## TRANSPORT ET MAILLAGE

Travaux réalisés	en millions d'euros
Raccordement des Déversoirs d'orages - Paris Rive Droite	4,13
Collecteur VL9	11,76
Collecteur de Décharge de l'émissaire Pantin - La Briche	5,38
Réhabilitation du collecteur Pantin-La briche	1,84
Réhabilitation du collecteur de Bièvres	2,76
Réhabilitation du collecteur d'eaux usées en rive droite de Marne	1,37
Réhabilitation de l'ouvrage XI à Gagny	2,54
Collecteur de décharge de l'émissaire Pantin-La Briche	5,38
Réhabilitation de l'intercepteur Gennevilliers-Nanterre	2,46
Rénovation de la station VL2	2,05
Aménagement de l'émissaire général	1,89
Réhabilitation de l'ES2B et SAR AMONT	2,23
Réhabilitation du SAR AVAL	2,87



## OUVRAGES DE STOCKAGE

Travaux réalisés	en millions d'euros
Intercepteur Masséna-Périphérique	3,98
TIMA (tunnel réservoir Ivry Masséna)	7,27

## GESTION DES FLUX

Travaux réalisés	en millions d'euros
Réalisation du système MAGES	1,41
Modernisation et extension SCORE	0,71

## AUTRES INVESTISSEMENTS En millions d'euros

Travaux réalisés	en millions d'euros
Investissements des services généraux (informatique, véhicules, bâtiments administratifs), et grosses réparations sur ouvrages d'assainissement notamment...	65,06
<b>Total général</b>	<b>307,16</b>



# LA PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN 2008 EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

## > Amélioration des performances environnementales du service

### ■ MISE EN CONFORMITÉ À LA DERU DE L'USINE SEINE AMONT (1<sup>ÈRE</sup> TRANCHE)

L'usine d'épuration Seine amont traite depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 un débit nominal de temps sec de 600 000 m<sup>3</sup>/j dans les conditions de traitement rendues possibles par la mise en route de l'unité Valenton 2, qui permet d'atteindre sur l'ensemble des 2 tranches environ 65% de rendement sur l'azote global. Compte tenu du classement en zone sensible de l'Île-de-France, la directive "Eaux Résiduaires Urbaines" n°91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994 impose désormais aux usines du SIAAP, dont Seine amont, de respecter dans les meilleurs délais des niveaux de rejet en azote global (NGL) : 10 mg/l ou 70 % de rendement d'élimination en moyenne annuelle. La moyenne annuelle s'effectue sur tous les jours de l'année où le débit affluent ne dépasse pas le débit de référence (incluant les pluies non exceptionnelles), aujourd'hui fixé à 800 00 m<sup>3</sup>/j. Il y avait donc lieu de mettre aux normes la première tranche.

Le SIAAP a étudié les modifications nécessaires au traitement d'eau de l'usine Seine amont pour l'obtention de ces résultats :

- Modification des bassins de Valenton 1
- Complément apporté à la digestion des boues
- Fiabilisation du traitement des boues

En 2008 ont été réalisées les analyses des offres, les mises au point des marchés, les études de conception (phase 1 du marché) ainsi que le lancement concernant la file eau.

**Montant des travaux : 92 M€**

### ■ MISE EN CONFORMITÉ À LA DERU DE L'USINE SEINE AVAL

L'usine d'épuration Seine aval traite depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 un débit nominal de temps sec de 1 700 000 m<sup>3</sup>/j (5,7 millions d'Equivalents Habitants) dans les conditions de traitement rendues possibles par la mise en route de l'unité de nitrification-dénitrification partielle qui permet d'atteindre environ 30% de rendement sur l'azote global et une élimination de plus de 95% de l'ammoniac (NH<sub>4</sub>).

Compte tenu du classement en zone sensible de l'Île-de-France, la directive "Eaux Résiduaires Urbaines" (DERU) impose désormais à l'usine Seine aval, de respecter dans les meilleurs délais des niveaux de rejet en azote global (NGL) : 10 mg/l ou 70 % de rendement d'élimination en moyenne annuelle jusqu'au débit de référence aujourd'hui fixé à 2 300 00 m<sup>3</sup>/j.

Le SIAAP a étudié les modifications nécessaires au traitement d'eau de l'usine Seine aval pour l'obtention de ces résultats :

- Traitement séparé des effluents de retour de l'Unité de Production des Boues Déshydratées (débit de l'ordre de 18 000 m<sup>3</sup>/j et des charges de pollution carbonée de l'ordre de 45t/j de DBO et azotée, environ 20 t/j de NTK.
- Le complément de post-dénitrification, en privilégiant si possible la biofiltration des eaux issues de l'unité de nitrification existante pour obtenir 70 % d'abattement sur le NGL en moyenne annuelle pour le débit de référence de l'usine (environ 35t de N-NO<sub>3</sub>/j à dénitrifier).
- La fiabilisation de la chaîne de traitement des boues eu égard à la production de boues excédentaires relative à la mise en conformité DERU du traitement des eaux complémentaires.
- Les adaptations des alimentations, notamment hydrauliques et électriques (poste HT) seront prévues.

En 2008 ont été réalisées les analyses des offres, les mises au point des marchés et les études de conception sont en cours de finalisation.

**Montant des travaux : 300 M€**



## LA PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN 2008 EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX *(suite)*

### ■ CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION AU BLANC-MESNIL

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement 2007-2021 du SIAAP, est prévue la construction de l'usine d'épuration Seine Morée. Cette usine participe à la déconcentration des moyens d'épuration du SIAAP suivant les orientations du Scénario C. La capacité de l'usine sera de 300 000 Equivalents Habitants. Son débit de référence est de 75 000 m<sup>3</sup>/jour et 52 300 m<sup>3</sup>/j par temps sec, elle traitera les effluents de la partie Nord du département de la Seine-Saint-Denis (65 km<sup>2</sup>), acheminés et traités actuellement sur l'usine Seine aval à Achères. Les réseaux communaux, privés et départementaux de ce bassin d'apport sont de type séparatif en quasi-totalité. La capacité de l'usine sera de 330 000 Equivalents Habitants. Le site d'implantation de l'usine s'inscrit dans l'unité urbaine industrielle "écopôle" des communes de Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois. Cette unité répondra aux objectifs de la directive cadre européenne 2000/60/CE qui fixe les objectifs pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Ainsi, le niveau de rejet en phosphore de l'usine est fixé à 0,2 mg/l pour le bon état écologique de la rivière La Morée.

Les autres objectifs sont la limitation des nuisances vis-à-vis des riverains mais aussi la prise en compte des exigences liées au développement durable et à l'ergonomie au stade de la réalisation et de l'exploitation.

En 2008 les analyses des offres et la mise au point du marché ont été réalisées et les études de conception sont en cours de finalisation.

**Montant des travaux : 144 M€**

### ■ ETUDE DE L'OUVRAGE D'ALIMENTATION DE SEINE MORÉE

Un ouvrage devra être réalisé pour l'amenée des effluents depuis la station de pompage de Balagny jusqu'à la nouvelle usine. En 2008 ont été réalisées les études de tracé de ce collecteur, et le lancement de la consultation pour les travaux.

**Montant de l'opération : 18,8 M€**

### ■ CONSTRUCTION EN CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYCTOM D'UN CENTRE DE MÉTHANISATION

Pour le SIAAP, les boues issues du traitement des eaux représentent 10 000 tonnes de matières sèches par an et environ 500 tonnes/an de refus de dégrillage.

Dans un même temps, le SYCTOM a décidé la construction à proximité d'un centre de tri/méthanisation des ordures ménagères et des refus de tri des collectes sélectives multi matériaux afin de traiter environ 80 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Le SIAAP et le SYCTOM se sont rapprochés en vue de rendre possible une synergie des deux équipements. Compte-tenu de la nécessité de traiter leurs déchets respectifs, ils ont décidé de réaliser, en co-maitrise d'ouvrage publique, l'opération commune d'un centre de tri/méthanisation des ordures ménagères résiduelles, des refus de tri des collectes sélectives multi matériaux, des boues et refus de dégrillage ainsi que les bâtiments et équipements relatifs à la valorisation sur le site du digestat et du biogaz. En 2008 le dossier de consultation a été finalisé et la sélection des candidatures arrêtée.

**Montant prévisionnel de l'opération : 33,3 M€ (part SIAAP)**

### ■ EXTENSION DE L'USINE SEINE GRÉSILLONS

Dans le schéma directeur d'assainissement 2007-2021 du SIAAP, est prévue la construction de la deuxième tranche de l'usine d'épuration Seine Grésillons. Cette usine participe à la déconcentration des moyens d'épuration du SIAAP suivant les orientations du scénario C. Les principes de dimensionnement de l'usine d'épuration Seine Grésillons prévoyaient un débit de référence final de 300 000 m<sup>3</sup>/jour décomposée en deux tranches de 100 000 et 200 000 m<sup>3</sup>/jour, dont la première tranche est en service depuis 2007.

La deuxième tranche de l'usine Seine Grésillons sera alimentée par l'émissaire général, elle répondra aux objectifs de la DCE en reprenant les principes constructifs de la première tranche ainsi qu'une digestion des boues permettant une valorisation énergétique du biogaz produit. En 2008 ont été réalisées les analyses des offres et mises au point des marchés et les études de conception (phase 1 du marché).

**Montant de l'opération : 329 M€**



## LA PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN 2008 EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX *(suite)*

### ■ REFONTE DE L'USINE D'ÉPURATION SEINE AVAL, POUR LE RESPECT DE LA DCE

Le SIAAP va engager à Seine aval un vaste programme de refonte pour une optimisation globale des performances du traitement des eaux usées après l'étape DERU pour l'atteinte des objectifs de la DCE et la modernisation des installations de traitement des boues.

Les travaux de refonte, prévus dans leur globalité par un schéma directeur à moyen terme, permettront aussi de viser les objectifs :

- d'ergonomie et de sécurité du personnel
- d'absence de nuisances et d'insertion paysagère, pour les riverains du site
- d'atteinte de meilleures performances de traitement et de fonctionnement optimum des installations de l'usine, en remplaçant les équipements obsolètes par des matériels performants et en réutilisant les installations les plus récentes, tout en visant une maîtrise des coûts d'exploitation
- de fiabilité et de maîtrise des risques industriels
- de concertation pendant toute la durée des travaux avec les élus, la population et le personnel, dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable.

En 2008 ont été réalisées l'analyse des études de définition, leur synthèse et la concertation autour des orientations du futur schéma directeur.

**Coût prévisionnel des travaux (valeur 2007) : 1 070 M€**

### ■ DOUBLEMENT PARTIEL DE LA BIÈVRE PAR UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES

Le réseau d'assainissement de la vallée de la Bièvre est structuré par le collecteur Pajeaud-Pasteur en amont de la station Liberté et par le système égout profond - égout de surface entre Liberté et Cachan.

Ce système présente aujourd'hui deux difficultés :

- Le collecteur Pasteur accuse une surcharge hydraulique de temps sec qui gêne le raccordement de quartiers riverains de Fresnes et provoque des surverses fréquentes, sinon continues, vers le Fresnes Choisy, car en cas de chômage du Pajeaud-Pasteur, la Bièvre doit être utilisée comme ouvrage de maillage pour éviter les déversements en Seine. Ce fonctionnement induit des pollutions et n'est pas compatible avec les projets de réouverture de la Bièvre sur les communes d'Antony, Fresnes et L'Hay-les-Roses.
- Le chômage de l'égout profond nécessite de relever les effluents en tête de l'égout de surface, ce qui peut présenter des difficultés d'exploitation compte-tenu de la faible capacité de cet ouvrage.

Une solution envisageable pour résoudre ces difficultés consiste à aménager une canalisation de transfert des eaux usées dont le tracé sera harmonisé avec celui de la Bièvre le long de son linéaire, tout en prenant en compte les difficultés liées à l'urbanisation existante.

L'opération à réaliser se décompose en plusieurs tronçons entre le bassin d'Antony, la station de relèvement située place du 19 mars 1962, l'exutoire du collecteur de la RN 20 au niveau de la rue Providence, jusqu'à l'égout de surface sur la commune de L'Hay-les-Roses avant le puits Henri Barbusse qui ont fait l'objet d'études détaillées en 2008.

**Montant des travaux : 18,3 M€**

### ■ DOUBLEMENT DE LA LIAISON ENTRE L'ÉMISSAIRE NORD-EST ET L'USINE DE CLICHY

L'usine de Clichy est le point de passage obligé d'une importante partie des effluents de l'agglomération parisienne. Elle permet de prétraiter les eaux issues des collecteurs parisiens avant leur transfert vers les usines d'épuration en aval (Seine aval, Seine centre et Seine Grésillons), et de rejeter en Seine les eaux excédentaires de temps de pluie. Actuellement, les eaux en provenance de l'émissaire Nord-Est et du collecteur Nord latéral ne sont pas prétraitées à Clichy, ce qui pose des problèmes d'ensablement de l'émissaire Clichy-Achères-Argenteuil (CAA) aval et crée des risques de dysfonctionnements au droit de l'unité de pompage SPID.

L'objectif de l'opération est de proposer un tracé opérationnel pour doubler la galerie de liaison entre l'émissaire Nord-Est, le CAA et l'usine de Clichy. À terme, cela permettra d'assurer ultérieurement le traitement des effluents en provenance de l'ENE et du CNL sur l'usine de Clichy avant retour partiel dans le CAA, et ainsi améliorer les conditions d'alimentation des usines SEC, SEG et SAV tout en fiabilisant l'exploitation du CAA et de SPID.

**Coût prévisionnel des travaux : 48 M€**



# LA PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN 2008 EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX *(suite)*

## ■ RÉNOVATION DE L'USINE DE PRÉTRAITEMENT ET DE POMPAGE DE CLICHY ET TRAITEMENT DES EAUX EXCÉDENTAIRES DE TEMPS DE PLUIE

Les principales fonctions de l'usine de Clichy sont :

- le dégrillage et le dessablement des effluents en provenance des collecteurs parisiens ;
- le traitement des sables extraits et leur évacuation ;
- l'alimentation de l'usine Seine aval par l'émissaire CAB (Clichy Achères, branche de Bezons) ;
- l'alimentation des usines Seine centre et Seine Grésillons par l'émissaire général ;
- la protection de Paris contre les crues de la Seine.

Le schéma directeur d'assainissement 2007-2021 a identifié l'usine de Clichy comme un nœud hydraulique où existent d'importants rejets en volume et en pollution par temps de pluie. Le Scénario C prévoyait d'aménager entre Clichy et l'usine Seine centre un tunnel de stockage de 283 000 m<sup>3</sup>. Une première étude avait mis en évidence la difficulté technique de construire et surtout d'exploiter de grands tunnels sur la Boucle de Gennevilliers notamment entre Clichy et l'usine Seine Centre du fait d'une configuration géologique requérant une grande profondeur.

A la faveur de l'acquisition d'une parcelle de terrain au 2/4 rue du Port à Clichy-la-Garenne, une redistribution de l'espace consacré aux ouvrages d'assainissement est envisageable. Une nouvelle étude, en cours de lancement, doit donc permettre de déterminer la solution la plus adaptée pour la réduction des rejets excédentaires de temps de pluie en Seine en conformité avec la Directive Cadre Européenne sur le bon état écologique des masses d'eaux. A partir de l'impact en Seine des aménagements proposés plusieurs solutions de stockage ou traitement des eaux sur place doivent être examinées pour déterminer la plus performante. Une évaluation précise de la faisabilité ainsi que des coûts d'investissement et de fonctionnement de la solution retenue sera également réalisée. A partir des propositions remises, et une fois la solution validée, une étude d'aménagement du site sera lancée.

**Montant estimé des travaux : 285 M€ (montant prévisionnel selon la solution retenue)**

## > Amélioration du service à l'utilisateur, les principaux projets en la matière sont :

### ■ MAILLAGE DE L'ALIMENTATION DE L'USINE DE SEINE AMONT PAR LE COLLECTEUR VL9

Le nouveau collecteur dénommé VL9, qui permettra d'acheminer gravitairement les effluents résiduels du secteur unitaire du Val-de-Marne aboutissant actuellement à l'usine de relèvement de Seine Amont, s'inscrit dans le Schéma Directeur d'assainissement 2007-2021 du SIAAP. Le rôle de cet ouvrage est de lutter contre les déversements en Seine lors d'événements pluvieux importants sur le secteur Seine amont et de limiter les pompages. Ces effluents transitent actuellement vers le complexe des Cormailles à Ivry-sur-Seine pour être redirigés par pompage vers Villejuif et ensuite vers la station d'épuration Seine amont via l'ouvrage dénommé VL10, après un parcours de 16 km. Il permettra donc de limiter le temps de transit des effluents, qui sera divisé par trois (6 km de canalisations) entre leur collecte à l'usine de relèvement de l'Île Martinet à Charenton et leur traitement à la station d'épuration Seine amont à Valenton. Ce collecteur viendra compléter le dispositif en cours de réalisation, constitué par les émissaires LCC1, LCC2, LCC4, LCC5, TIMA, TIMA2 et VL10 et apportera la flexibilité d'exploitation nécessaire au bon fonctionnement de ce dispositif, tant par temps sec que par temps de pluie. Les travaux sont divisés en trois tronçons. En 2008 le marché de travaux du tronçon n°2 a été mis en consultation pour des travaux en 2009 et 2010 et les travaux sont en cours pour le tronçon n°1.

**Coût prévisionnel des travaux : 125,4 M€**

### ■ CRÉATION D'UN Puits INTERMÉDIAIRE À IVRY SUR LE TIMA

L'ouvrage TIMA s'inscrit dans un vaste complexe de stockage d'une capacité totale de 240.000 m<sup>3</sup> concernant le secteur "Seine amont". Le tunnel de stockage Ivry-Masséna (TIMA) recevra, en temps de pluie, les eaux excédentaires actuellement rejetées directement dans le milieu naturel (la Seine). Le fonctionnement hydraulique et aéraulique des réseaux Sud Est Valenton 2 a fait l'objet d'études ayant mis en évidence la nécessité de la réalisation d'ouvrages complémentaires permettant d'assurer les conditions d'exploitation, de gestion et de sécurité du personnel. Dans ce cadre, la réalisation d'un puits intermédiaire pour mettre en place un dispositif de ventilation et un accès au tunnel assurera des conditions satisfaisantes d'exploitation de l'ouvrage de stockage. En 2008 ont été réalisées les analyses des offres et l'attribution des marchés d'équipement.

**Coût prévisionnel des travaux : 6,5 M€**



## LA PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN 2008 EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX *(suite)*

### ■ RÉNOVATION DE L'USINE DE CHARENTON

Rénovation de l'usine élévatoire de Charenton pour l'adapter à ses nouvelles fonctionnalités (VL9 en service) et mettre des installations performantes qui prennent en compte les exigences que se fixe le SIAAP en matière de sécurité, de condition de travail, de réduction des coûts d'exploitation et de développement durable.

**Le coût des travaux, inscrit pour 12 M€ sera finalisé après les études en cours.**

### ■ RÉNOVATION DE L'USINE D'IVRY

Rénovation de l'usine de prétraitement d'Ivry dans le cadre de la modernisation des installations de transport des eaux usées. Les travaux de rénovation permettront d'améliorer l'usine en matière :

- de sécurité du personnel, notamment par la mise en place d'un système de ventilation-désodorisation,
- de fonctionnement optimum des installations de l'usine, en remplaçant les équipements inadaptés par des matériels performants, moyennant les adaptations de génie civil nécessaires,
- de renouvellement des équipements vétustes.

**Coût prévisionnel des travaux : 6,5 M€**

### ■ DÉPLACEMENT DE LA STATION POMPADOUR

En raison du projet de requalification et d'élargissement de la RN 6 qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, la station de pompage Pompadour, située en bordure de la route nationale à Créteil, doit être reconstruite sur une nouvelle emprise à proximité de l'emplacement de la station actuelle. L'ancienne station sera démolie à la suite de la mise en service de la nouvelle installation.

**Le montant prévisionnel des travaux est de 3,1 M€**

### ■ AUDIT POUR LA GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE DU PC SAPHYRS

Le projet a pour objet la réalisation et la mise en œuvre d'un système unique de Gestion Technique Centralisée (GTC), permettant de télé-surveiller l'ensemble des réseaux exploités par la DDR. Aujourd'hui, cette télésurveillance est assurée par plusieurs systèmes différents, dont l'hétérogénéité des serveurs, des protocoles de communication, des Interfaces Utilisateurs nuit à la performance du travail des exploitants. De nouvelles fonctions comme la télésurveillance des interventions intégrée à la GTC, l'horodatage et l'archivage à la source des données de métrologie, la redondance du système de transmission, la hiérarchisation des alarmes en fonction du profil utilisateur ou encore l'harmonisation des interfaces contribueront à l'amélioration de l'exploitation des ouvrages

**Montant prévisionnel des travaux : 6,3 M€**

### ■ ETUDES POUR L'INSTRUMENTATION DES VOLUMES ENTRANTS SUR LE TERRITOIRE DU SIAAP

Le SIAAP a lancé un plan d'actions visant à recenser et instrumenter les rejets des syndicats et /ou communes conventionnés avec le SIAAP.

L'état des lieux de la connaissance des réseaux et des points de mesure en sortie du territoire des syndicats et communes a conduit à élaborer un schéma directeur d'instrumentation permettant de déterminer en temps réel les volumes entrants sur le territoire du SIAAP. Cette connaissance en temps réel des apports contribuera à l'optimisation de la gestion des flux qui doivent être acheminés vers les usines, en minimisant les déversements au milieu naturel.

**Montant prévisionnel des travaux : 1,8 M€**



# PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

en millions d'Euros

	Autorisation de programmes (AP)			Échéancier de mandatement			
	AP Budget Primitif 2008	Mouvements de l'exercice 2008	Prévisionnel 2008 DM2 (1)	Crédits de Paiement mandaté avant le 01/01/2008 (2)	Crédits de paiement votés en 2008	Réalisé au titre de l'exercice 2008 (3)	Reste à financer (1)-(2)-(3)
Acquisitions et cessions (terrains et bâtiments)	48,52	0,41	48,93	15,28	0,65	0,07	33,58
Autres dépenses d'investissement (investissements des services généraux)	7,20	0,09	7,29	2,94	2,22	0,84	3,51
Études (intégrées dans les immobilisations)	19,61	0,20	19,81	9,20	3,67	2,54	8,07
Grosses réparations (sur installations existantes)	23,92	0,33	24,25		24,21	20,69	3,56
Réhabilitation (installations existantes)	199,05	10,96	210,01	78,61	61,93	50,84	80,57
Travaux neufs	3 567,72	25,25	3 592,97	1 915,45	255,50	232,18	1 445,35
<b>Total général</b>	<b>3 866,03</b>	<b>37,24</b>	<b>3 903,27</b>	<b>2 021,47</b>	<b>348,18</b>	<b>307,16</b>	<b>1 574,64</b>



# DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIER DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Initiée depuis de nombreuses années, la politique de coopération du SIAAP s'est développée depuis 2005, dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à consacrer 1% de leurs ressources aux actions de solidarité.

Afin d'impulser, d'organiser et de soutenir les projets de coopération décentralisée, le SIAAP a mis en place auprès de la Direction Générale une Mission des Relations Internationales. Elle s'attache à la mise en œuvre d'actions en matière d'assainissement suivant une démarche articulée autour de quatre idées-forces :

- > cibler les actions en fonction des compétences existantes,
- > apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations,
- > donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de savoirs dans son domaine de compétences,
- > favoriser l'implication de la population locale et le renforcement des capacités des autorités locales.

Les objectifs qui lui sont fixés :

- > contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire fixés le 8 septembre 2000 par les 191 pays membres de l'ONU : permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux ressources en eau potable et de bénéficier d'un assainissement des eaux usées, gage d'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement.
- > positionner le SIAAP sur la scène internationale en tant qu'acteur de coopération décentralisée et porteur de bonnes pratiques
- > valoriser les métiers et les compétences des agents du SIAAP

## PROJETS REALISES EN 2008

### ■ HUE-VIETNAM

#### > Rénovation de deux lacs de la Cité Impériale

##### Objectifs stratégiques :

Restaurer les 40 lacs, les canaux de la Cité Impériale et mettre en place avec les autorités locales de Hué une réflexion globale en matière d'assainissement en vue de l'élaboration d'un Schéma directeur d'Assainissement.

*Population concernée : 5 000 habitants*

#### > Extension du réseau d'assainissement de la Cité Impériale

##### Objectifs stratégiques :

Mettre en place un réseau d'assainissement des quartiers de la Cité Impériale (60 000 habitants) et aider à la création d'un service de maintenance du réseau.

*Population concernée : 6 000 habitants*

#### > Réaménagement de la lagune de traitement des eaux d'exhaures de la décharge municipale où sont déversés les résidus des fosses septiques de la ville.

##### Objectifs stratégiques :

Créer une compétence locale en matière de suivi et de contrôle de la lagune pour garantir les normes de rejet au milieu naturel.

*Population concernée : 350 000 habitants de la ville*

**Budget dépensé en 2008 : 112 405 €**



# DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIER DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (suite)

## ■ TESSAOUA – NIGER

### > Création d'un service municipal de l'hygiène et de l'assainissement

#### Objectif général :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants de Tessaoua par l'amélioration des pratiques d'hygiène et le renforcement de l'accès à l'assainissement.

*Nombre d'habitants concernés : 10 000 bénéficiaires directs et 41 000 bénéficiaires indirects*

**Budget 2008 : 68 520 €**

## ■ ZINDER-NIGER

### > Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement

#### Objectifs stratégiques :

Améliorer les conditions d'hygiène dans les centres scolaires publics en les équipant en latrines et en points d'eau et en sensibilisant les professeurs, les parents d'élèves et les élèves à l'hygiène et à la préservation de la ressource.

*Nombre d'habitants concernés : 5 000 bénéficiaires directs et 15 000 bénéficiaires indirects*

## ■ COOPÉRATION AVEC 12 VILLES DU NIGER ET EAU VIVE

#### Objectifs stratégiques :

Lancement par Eau Vive d'un programme au Niger intitulé "Programme Eau et Assainissement pour un Développement Durable dans 12 Communes du Niger (PEADD)". Le SIAAP y participe techniquement et financièrement pour la réalisation de la partie assainissement.

*Nombre de bénéficiaires : 154 000 personnes*

**Budget 2008 : 113 715 €**

## ■ KARA-TOGO

### > Assainissement de la Commune et de son université

#### Objectifs stratégiques :

Créer un système et un service d'assainissement pour la ville et son université, mettre en place des actions de sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement et former les agents du service d'assainissement de la ville de KARA et des agents de l'université.

*Population concernée : 10 000 bénéficiaires directs et 40 000 bénéficiaires indirects.*

**Budget 2008 : 122 695 €**



# DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIER DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE *(suite)*

## ■ LAKANGUEMOU-MALI

### > Action Eau, Assainissement et Ingénierie Sociale dans le village

#### Objectifs stratégiques :

Réaliser l'assainissement du centre du village, sensibiliser et informer les populations sur les questions liées à l'hygiène et à la santé en lien avec les aspects d'assainissement. Améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans le village par l'équipement du dispensaire du village (CSCOM).

*Population concernée : 5 000 habitants*

**Budget 2008 : 4 050 €**

## ■ LA HAVANE (INRH) À CUBA

### > Amélioration de l'assainissement

#### Objectif stratégiques :

Apporter des compétences pour l'amélioration des structures d'assainissement afin de lutter contre la pollution des eaux de surfaces, de sauvegarder la qualité des eaux souterraines et protéger la santé publique des populations locales.

**Budget 2008 : 30 305 €**

## ■ VORNICENI - MOLDAVIE

### > Assistance technique

#### Objectifs stratégiques :

Accompagner la ville dans l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement. Le SIAAP établit chaque année un programme de travail sur l'assainissement avec la Mairie et l'Association Solidarité Eau Europe.

*Population concernées : 5 000 habitants.*

**Budget 2008 : 30 000 €**

## ■ GONAÏVES - HAÏTI

### > Appui aux services urbains

#### Objectifs stratégiques :

Renforcer les capacités d'intervention de la Mairie dans ses différents champs de compétence, dont l'assainissement.

*Population concernée : 100 000 habitants*

**Budget 2008 : 25 000 €**



# DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIER DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE *(suite)*

## ■ PORT AU PRINCE-HAITI

### > Réhabilitation du site de l'hôtel Simbie

#### Objectifs stratégiques :

Financer la mise en place d'un bloc sanitaire et l'assainissement du site (déchets, piscine, destruction de structures insalubres et précaires...) afin de permettre la reconstruction d'une école.

## ■ COOPÉRATION AVEC L'ONEP- MAROC

#### Objectifs stratégiques :

Permettre un échange équilibré entre les deux structures par la formation en France et au Maroc d'agents marocains appartenant aux unités opérationnelles de l'ONEP, et la formation au Maroc d'agents du SIAAP effectuant des missions de coopération.

## ■ DEBRE BEHRAN - ETHIOPIE

### > Reprise de la coopération

#### Objectif stratégique :

Le projet pour 2008-2010 a pour objectif d'améliorer les conditions sanitaires des habitants de Debre Behran par le renforcement de l'accès à l'assainissement.

*Population concernée : 60 000 habitants*

**Budget 2008 : 33 310 €**

## ■ CAMBODGE – SIEM REAP

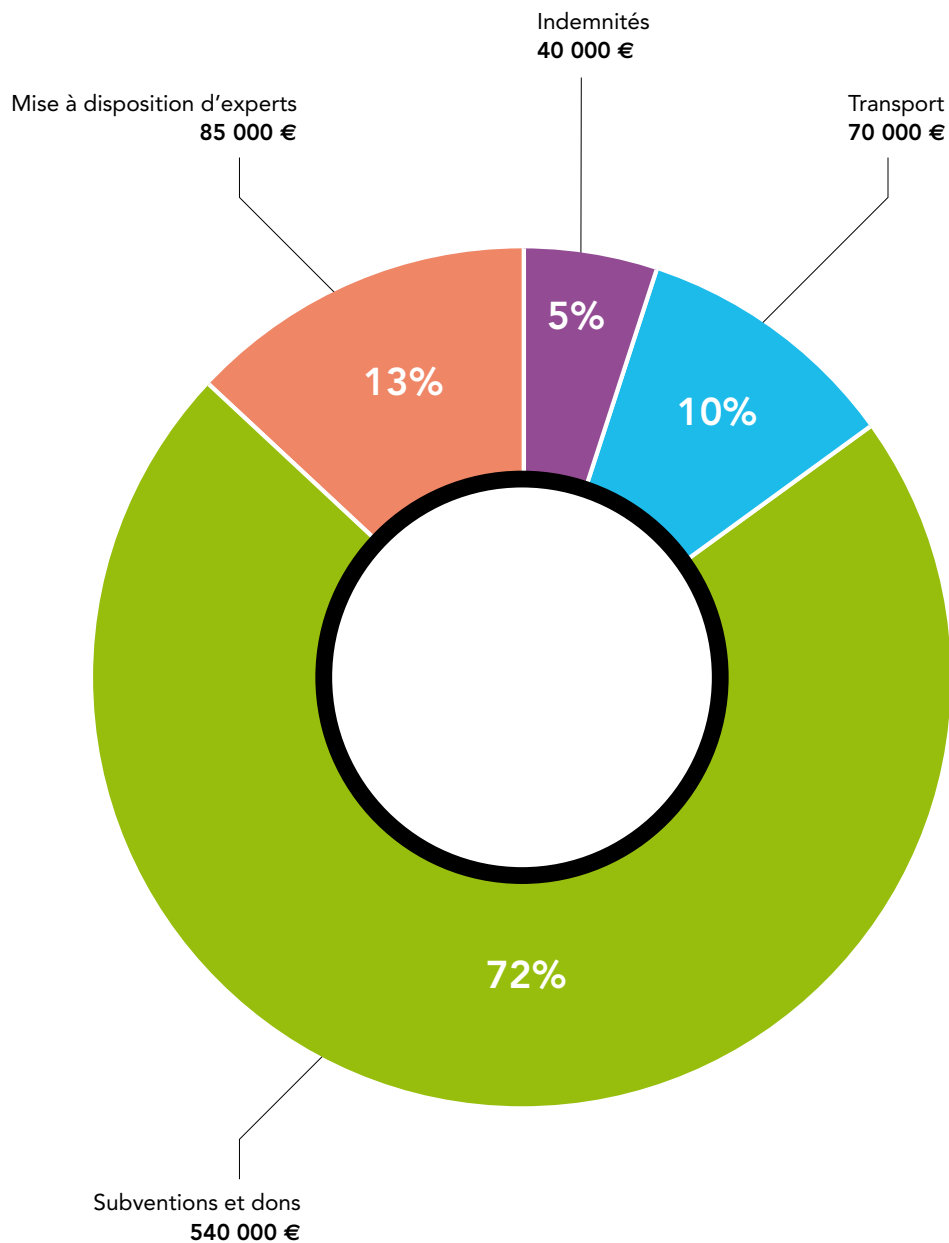
Une première mission a eu lieu fin novembre 2008 pour évaluer la participation du SIAAP et de l'AIMF à un projet d'assainissement dans un quartier de la ville de SIEM REAP avec pour objectif la sauvegarde du patrimoine bâti et vivant. Ce projet sera développé en 2009.



# DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIER DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE *(suite)*

## BUDGET 2008

Total : 735 000 € soit 0.20 %





## TAUX DE RÉCLAMATION

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a donc un taux de réclamation égal à zéro, sur le service rendu.

## TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

En 2008, il n'y a eu aucun contentieux concernant des plaintes de débordement dues à une obstruction d'ouvrages appartenant au réseau SIAAP. Par conséquent le taux de débordement dans les locaux des usagers est égal à zéro.



## TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Sur les 378 km de réseaux exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 23 266 mètres ont été réhabilités soit 6 %.

## DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

Extinction de la dette (données Compte 2008)	
a) Total des recettes réelles d'exploitation	458 219 760,00 €
b) Total des dépenses réelles d'exploitation	284 196 075,00 €
<b>1) Excédent brut d'exploitation (a-b)</b>	<b>174 023 685,00 €</b>
<b>2) Encours de la dette</b>	<b>484 534 734,96 €</b>
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2/1)	2,78

## INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Pour améliorer la gestion de son patrimoine, le SIAAP s'est doté d'un applicatif, intégré à son SIG. Cet outil permet de centraliser toute l'information concernant la connaissance des réseaux (structure, environnement, pathologie, etc) de manière exhaustive. L'applicatif GUEPARDS (Gestion Unifiée de l'Etat Patrimonial des Réseaux Du SIAAP) permet d'établir un programme pluriannuel hiérarchisant les interventions (visites, diagnostics, travaux). Il est actuellement déployé sur six sites : Direction Réseau Service des Grands Projets, Direction Seine et Réseau Ouest, Direction Seine et Réseau Est incluant trois partenaires que sont la DEA 93, la DSEA 94 et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



# LES 63 POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE PAR 100KM DE RÉSEAUX





# LES 63 POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE PAR 100KM DE RÉSEAUX





# CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Concentration (en mg/l)	MES	DBO	DCO	NTK	NGL	Ptot
Seine aval	16	14	62	11,2	37,1	1,0
Seine amont	9,5	3,4	30	1,9	21,1	1,2
Seine centre	4,6	5,6	28,4	2,4	13,1	0,5
Seine Grésillons	4,4	4,7	27,7	2,2	8,2	0,6
Marne aval	65,1	41,2	152,4	22,1	48	6,5
<b>SIAAP</b>	<b>14,6</b>	<b>11,5</b>	<b>55,3</b>	<b>8,9</b>	<b>32,1</b>	<b>1,1</b>

MES : matières en suspension  
 DBO : demande biologique en oxygène  
 DCO : demande chimique en oxygène  
 NTK : azote total réduit  
 GNL : azote global  
 Ptot : phosphore total



# INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

La valeur de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 120 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données mentionnées dans les points 36-37-38-39-40-41-42 & 43.

## > A- ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX

**Point 36 :** Le SIAAP identifie sur plan et sur visite de terrain la localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (déversoirs d'orage).

**Point 37 :** Le SIAAP dispose de l'évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).

**Point 38 :** Le SIAAP réalise des enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et met en œuvre les témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.

**Point 39 :** Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

**Point 40 :** Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994.

**Point 41 :** Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

## > B- POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS :

**Point 42 :** Le SIAAP évalue la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

## > C- POUR LES SECTEURS UNITAIRES OU MIXTES :

**Point 43 :** Le SIAAP met en place un suivi de la pluviométrie, caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.



# ANNEXE : VOLUMES REÇUS DANS LES USINES D'ÉPURATION

	Volume journalier en m <sup>3</sup>	Volume annuel en millions de m <sup>3</sup>
Seine aval	1 576 699	577
Seine amont	421 724	154
Seine centre	247 128	90
Seine Grésillons	97 064	36
Marne aval	33 223	12
<b>Total</b>	<b>2 375 838</b>	<b>869</b>